MUNICIPALITÉ DE
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE
850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec) J0K 1C0

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **mercredi 20 décembre 2023**, à 20 h, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier
Étaient absents : Madame Annie Neveu, conseillère du district n° 2, Monsieur Frédéric Bourgeois, conseiller du district n° 4

Résolution 280-12-2023

Adoption du taux de la taxe foncière 2024

ATTENDU l'adoption du règlement 808-2021, concernant l'imposition par résolution du taux de la taxe foncière;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire établir le taux de la taxe foncière pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Roxane Perreault,
Appuyée par M. Jean Lemieux,

Il est unanimement résolu par les conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2024 soit établi à 0,65 $ par cent dollars de la valeur telle que portée au rôle d'évaluation.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Donnée à Saint-Ambroise-de-Kildare, ce vingt-et-unième jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.

René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier
Le procès-verbal sera approuvé par le conseil lors de la séance du 15 janvier 2024.